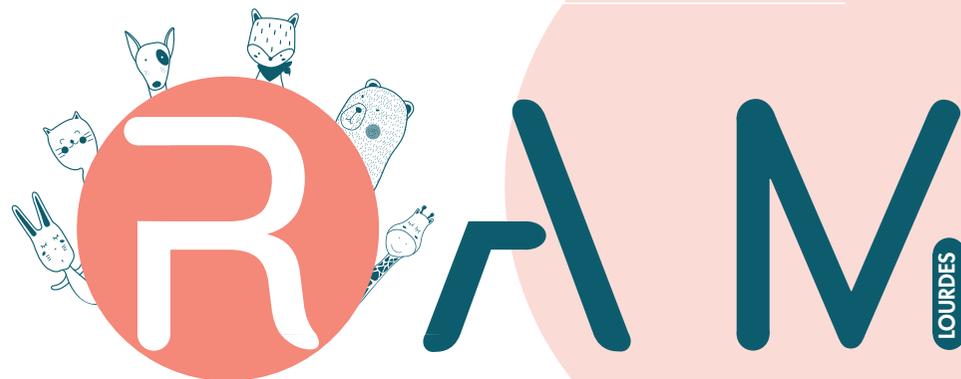


LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS VOUS ACCUEILLE DANS SES BUREAUX

PLACE JEAN MARIE DE LA MENNAIS
(ANCIENNEMENT PLACE DE L'ABATTOIR)
65100 LOURDES

Lundi : 14h00-17h30 - Mardi : 14h00-17h30 - Jeudi : 14h00-17h30
Vendredi : 08h30-12h00



RELAIS

ASSISTANTS

MATERNELS



UN ESPACE PRIVILÉGIÉ POUR :

- les professionnels de la petite enfance
- les parents
- les enfants



COORDONNÉES

Annick Rochais - Animatrice :

☎ 05 62 42 71 65

✉ annick.rochais@simaje-lourdes.fr



● UN LIEU QUI :

- accueille les professionnels de la petite enfance, les enfants et les familles,
- facilite la socialisation des enfants : regroupement d'enfants, interactions entre plusieurs enfants et avec d'autres adultes professionnels,
- développe l'imaginaire et la créativité : animations musicales et artistiques, lectures et découverte des livres, jeux,
- aide au développement des compétences des professionnels de la petite enfance : réunions, tables rondes et animations avec différents intervenants comme des formateurs en santé, des psychomotriciens,
- permet d'échanger entre professionnels de la petite enfance,
- laisse la place à la convivialité : fêtes, sorties, évènements,
- donne l'occasion aux enfants de s'ouvrir vers le monde extérieur : animations intergénérationnelles avec l'EHPAD de Labastide, animations avec les crèches, la médiathèque.



LES ATOUTS DU RAM

● VOUS ATTENDEZ UN ENFANT OU AVEZ UN ENFANT EN BAS ÂGE

Le RAM vous aide dans la recherche d'un.e assistant.e maternel.le et vous informe sur l'ensemble des modes d'accueil de la petite enfance, ainsi que sur les gardes d'enfants à domicile.

- Comment s'organise l'accueil des enfants au domicile des assistant.e.s maternel.le.s ?
- Quels sont les tarifs en vigueur ?
- Quels droits et quels devoirs vous avez en tant qu'employeur d'assistant.e maternel.le agréé.e ?
- De quelles aides de la CAF pouvez-vous bénéficier et quels avantages fiscaux (crédit d'impôts) vous seront accordés ?



LE RAM C'EST AUSSI UNE ÉCOUTE ET DES CONSEILS RELATIFS AUX BESOINS DE L'ENFANT

● VOUS ÊTES ASSISTANT.E MATERNEL.LE AGRÉÉ.E

Le RAM vous informe sur :

- le recensement de l'offre et de la demande,
- la Convention Collective et le statut d'assistant.e maternel.le agréé.e,
- la mise à disposition de documents pédagogiques (santé, sécurité, éveil et développement de l'enfant).

Le RAM c'est aussi un réseau actif de professionnels avec :

- des animations hebdomadaires pour approfondir vos connaissances pédagogiques et échanger sur vos pratiques professionnelles,
- des réunions à thèmes concernant la Petite Enfance et l'accueil à domicile.



3 animations collectives, organisées chaque semaine pour favoriser l'éveil et la socialisation des enfants : jeux libres, activités manuelles, éveil sensoriel, parcours moteur, spectacles, sorties, etc.

Si vous souhaitez devenir assistant.e maternel.le agréé.e, des informations sur le métier, les conditions d'exercice et les démarches de l'agrément sont également disponibles au RAM.

● VOUS ÊTES GARDE D'ENFANT À DOMICILE

Le RAM peut vous transmettre de l'information générale sur :

- les différents modes d'exercice de la profession,
- la convention collective.

Des animations collectives sont organisées avec les enfants sur un accueil «mixte» le lundi de 09h00 à 11h30.